

En application de l'article 10 de l'arrêté du 14 novembre 2002 modifié relatif aux conditions d'admission et à l'organisation de la scolarité des élèves du département des restaurateurs de l'Institut national du patrimoine, sont proposés pour l'attribution du diplôme de master de restaurateur du patrimoine au titre de l'année 2021, compte tenu des notes attribuées, les élèves dont les noms suivent :

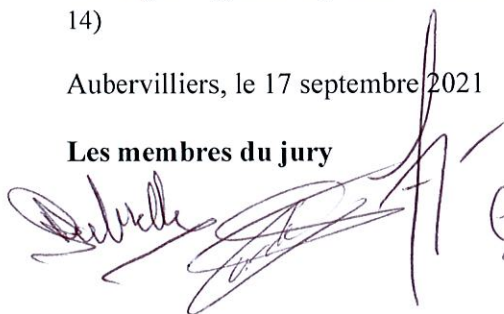
Nom et prénom	Date de naissance	Spécialité	Mention*
ARBELET Manon	08/07/1992	Arts textiles	Assez bien
BACHELET Elise	22/01/1994	Mobilier	Bien
CAMPO Laura	20/12/1989	Arts graphiques	Bien
CAPOGNA Laura	16/07/1993	Arts graphiques-livre	Très bien avec félicitations du jury
CIZEAU Lucie	15/10/1995	Peinture	Bien
DE SAUVAGE Etienne	10/06/1996	Mobilier	Bien
DESBRIERE Alimatou	12/10/1991	Arts graphiques	Assez bien
FOUCHER Bérangère	26/12/1992	Sculpture	Assez bien
GERARD Aurélie	16/01/1995	Sculpture	Très bien avec félicitations du jury
KAMMER Thomas	02/07/1991	Mobilier	Bien
KUPERHOLC-DURUEL Naomi	06/01/1993	Arts textiles	Bien
LECOUBET Louis	16/12/1993	Arts du feu- céramique-verre	Très bien
LEFEVRE Lise	13/04/1993	Sculpture	Très bien
MARCHIONI Diane	03/12/1993	Peinture	Bien
MARTY Célia	05/08/1993	Arts textiles	Très bien
RABILLIER Margaux	10/06/1994	Peinture	Très bien avec félicitations du jury
SZAFRAN Edith	20/11/1996	Photographie et image numérique	Très bien avec félicitations du jury
VUILLERMOZ Louise	11/09/1993	Arts du feu- céramique-verre	Très bien

* **Très bien** (note égale ou supérieure à 16), **avec félicitations du jury** (note égale ou supérieure à 18)

Bien (note égale ou supérieure à 14 et inférieure à 16) **Assez bien** (note égale ou supérieure à 12 et inférieure à 14)

Aubervilliers, le 17 septembre 2021

Les membres du jury



Le président du jury
Alexandre Maral

